

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PRÉFECTURE

Marseille, le

02 AOÛT 2018

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
DE LA LÉGALITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DES INSTALLATIONS ET TRAVAUX
RÉGLEMENTÉS POUR LA PROTECTION DES MILIEUX

BUREAU DE L'UTILITÉ PUBLIQUE,
DE LA CONCERTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

Dossier suivi par : Mme MESTRE et Mme HERBAUT

☎ : 04.84.35.43.86 et 42.65.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

En exécution de l'arrêté du Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône du 02 août 2018, il sera procédé, du 17 septembre au 19 octobre 2018 inclus, à l'ouverture d'une enquête publique unique dans le cadre du projet d'aménagement d'un parc pilote éolien flottant "Provence Grand Large" au large de Port-Saint-Louis-du-Rhône et de son raccordement électrique au réseau public de transport d'électricité présenté par les sociétés PARC ÉOLIEN OFFSHORE DE PROVENCE GRAND LARGE SAS (PGL) et RTE RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ (RTE) portant sur

- les demandes d'autorisations requises en application des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement, au bénéfice de PGL et RTE,
- les demandes de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports en application de l'article L.2124-3 du code général de la propriété des personnes publiques, au bénéfice de PGL et RTE,
- la déclaration d'utilité publique de la liaison sous-marine et souterraine à 63000 volts entre le parc pilote éolien flottant "Provence Grand Large" et le poste électrique de Port-Saint-Louis-du-Rhône en application des articles L.323-3 et suivants du code de l'énergie au bénéfice de la société RTE RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ,
- la réalisation par RTE d'une canalisation et d'une jonction électrique dans la bande littorale en application de l'article L.121-17 du code de l'urbanisme et dans un espace remarquable du littoral en application de l'article L.121-25 du code de l'urbanisme.

Le projet porte sur la mise en place de trois éoliennes flottantes d'une puissance de 8 MW chacune, situées en mer à 17 km des côtes, reliées entre elles par des câbles électriques sous-marins. La dernière section de câble étant elle-même équipée d'un connecteur d'où part ensuite la liaison d'export électrique sous-marine, avec la mise en œuvre d'une liaison électrique de 63000 volts sous-marine puis souterraine sous maîtrise d'ouvrage RTE pour le raccordement au réseau public de transport de l'électricité.

Ont été désignés comme membres de la commission d'enquête par la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille, en tant que président, Monsieur Nouridine ASSAS, Géologue consultant et en tant que membres titulaires, Monsieur Jean-Pierre VALLAURI, Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie des Mines, retraité et Monsieur Marcel GERMAIN, Chargé de mission environnement, retraité.

Les dossiers d'enquête sur support papier comprenant notamment l'étude d'impact, son résumé non technique, les études d'incidences Natura 2000 et l'avis de l'autorité environnementale accompagné d'un registre d'enquête unique établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par un membre de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant une durée de trente-trois jours consécutifs, **du 17 septembre au 19 octobre 2018 inclus**, afin que chacun puisse les consulter, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux précisés ci-dessous à titre indicatif, et consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les mairies suivantes :

.../...

<p align="center">PORT-SAINT-LOUIS DU-RHÔNE (13230) Hôtel de Ville 3 avenue du Port</p> <p>siège de l'enquête publique</p> <p align="center">lundi 8h30 - 12h00 13h30 - 18h00</p> <p align="center">mardi, mercredi, vendredi 8h30 - 12h00 13h30 - 17h00</p> <p align="center">jeudi 10h00 - 12h00 13h30 - 17h00</p>	<p align="center">MARTIGUES (13500) Direction de l'Urbanisme Hôtel de Ville Avenue Louis Sammut</p> <p align="center">du lundi au vendredi 8h30 - 12h00 13h30 - 17h30</p>	<p align="center">PORT-DE-BOUC (13110) Hôtel de Ville 20 cours Landrison</p> <p align="center">du lundi au vendredi 8h30 - 12h00 13h30 - 17h30</p>	<p align="center">FOS-SUR-MER (13270) Hôtel de Ville Avenue René Cassin</p> <p align="center">du lundi au vendredi 8h30 - 12h00 13h30 - 17h00</p>
---	--	---	--

Pendant la durée de l'enquête, les dossiers d'enquête publique seront :

- consultable sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>
- consultable gratuitement sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux, place Félix Baret, 13006 Marseille (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - bureau 421 - contact préalable au 04.84.35.42.65. ou 43.86.).

Les dossiers d'enquête publique sont communicables à toute personne sur sa demande et à ses frais, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, en s'adressant à la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public et toute correspondance relative à l'enquête pourront être transmises au président de la commission d'enquête par voie postale à la mairie de Port-Saint-Louis-du-Rhône (3 avenue du Port - 13230 Port-Saint-Louis-du-Rhône) siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse suivante pref-ep-pgl@bouches-du-rhone.gouv.fr (capacité maxi 5MO).

En outre, les observations et propositions écrites et orales seront reçues par un membre de la commission d'enquête qui se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants :

- Port-Saint-Louis-du-Rhône - Hôtel de Ville - 3 avenue du Port (13230)
 - Lundi 17 septembre 2018 de 9h00 à 12h00
 - Mercredi 26 septembre 2018 de 14h00 à 17h00
 - Mardi 09 octobre 2018 de 9h00 à 12h00
 - Vendredi 19 octobre 2018 de 14h00 à 17h00

- Martigues - Direction de l'Urbanisme - Hôtel de Ville - Avenue Louis Sammut (13500)
 - Mercredi 19 septembre 2018 de 9h00 à 12h00
 - Vendredi 28 septembre 2018 de 14h00 à 17h00
 - Lundi 08 octobre 2018 de 9h00 à 12h00
 - Vendredi 19 octobre 2018 de 14h00 à 17h00

- Port de Bouc - Hôtel de ville - 20 cours Landrison (13110)
 - Jeudi 20 septembre 2018 de 14h00 à 17h00
 - Mardi 16 octobre 2018 de 14h00 à 17h00

- Fos-sur-Mer - Hôtel de ville - avenue René Cassin (13270)
 - Mardi 25 septembre 2018 de 14h00 à 17h00
 - Vendredi 12 octobre 2018 de 9h00 à 12h00

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites émises auprès du commissaire enquêteur lors des permanences ci-dessus seront consultables au siège de l'enquête (mairie de Port-Saint-Louis-du-Rhône (3 avenue du Port - 13230), aux heures d'ouverture, et sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr> où elles seront publiées dans les meilleurs délais.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture où elles seront publiées dans les meilleurs délais conformément à l'article R.123-13 du code de l'environnement¹.

L'ensemble des observations et propositions du public seront communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, pendant toute la durée de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera tenue à la disposition du public pendant un an en mairies de Port-Saint-Louis-du-Rhône, Martigues, Port de Bouc et Fos-sur-Mer ainsi qu'à la préfecture des Bouches-du-Rhône et sur son site internet.

Au terme de l'enquête publique unique, l'autorité compétente pour prendre les décisions requises au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement concernant cette opération est le Préfet des Bouches-du-Rhône qui statuera par arrêtés portant autorisation ou refus, après avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, pris au bénéfice des sociétés PARC ÉOLIEN OFFSHORE DE PROVENCE GRAND LARGE SAS d'une part et de RTE RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ d'autre part.

Le Préfet des Bouches-du-Rhône est l'autorité compétente pour, à l'issue de l'enquête publique unique, déclarer d'utilité publique, au bénéfice de la société RTE RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ, la liaison sous-marine et souterraine à 63000 volts entre le parc pilote éolien flottant "Provence Grand Large" et le poste électrique de Port-Saint-Louis-du-Rhône.

Ces arrêtés seront mis en ligne sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône www.bouches-du-rhone.gouv.fr

Au terme de l'enquête publique unique, deux concessions d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports au bénéfice de la société PARC ÉOLIEN OFFSHORE DE PROVENCE GRAND LARGE SAS d'une part et de la société RTE RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ d'autre part, seront approuvées par arrêtés du Préfet des Bouches-du-Rhône auxquels seront annexées les conventions signées.

Les personnes responsables du projet sont :

- Société Parc Éolien Offshore de Provence Grand Large SAS
Cœur Défense – Tour B
100 Esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de ladite société à :

M. Philippe VEYAN, directeur du développement du projet Provence Grand Large - Tél : 04.42.29.80.05 ou 06.25.44.01.34
- philippe.veyan@edf-en.com
ou Mme Céline DAM HIEU, chef de projets environnement - Tél : 01.40.90.48.66 ou 06.21.14.90.38 - celine.damhieu@edf-en.com

- Société RTE Réseau de Transport d'Électricité
Centre Développement et Ingénierie Marseille
46 avenue Elsa Triolet
13417 Marseille Cedex 08

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de ladite société à :

M. Thierry PERRIN, responsable du projet du raccordement de Provence Grand Large - Tél : 04.88.67.44.32 ou 06.07.34.32.44 - thierry-philippe.perrin@rte-france.com
ou Mme Clémentine GHACHEM, chargée d'études concertation environnement - Tél : 04.88.67.43.95 ou 06.28.31.54.02 - clementine.ghachem@rte-france.com

Pour le Préfet
La Secrétaire Générale

Magali CHARBONNEAU

¹ Les données personnelles contenues dans les observations et propositions du public, quelles que soient leurs formes, et recueillies au cours de l'enquête environnementale seront dès lors consultables en ligne.